

Sur le procédé

TRANSIT 2s3 SEMI-LIBRE

Titulaire : Société Gerflor
43 Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare
Internet : www.gerflor.com

Descripteur :

Procédé « TRANSIT 2s3 SEMI-LIBRE » composé du revêtement de sol en PVC « TRANSIT 2s3 » destiné à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique ;
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face ;

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Définition succincte	5
1.1.1.	Description succincte	5
1.1.2.	Mise sur le marché	5
1.1.3.	Identification	5
1.2.	AVIS.....	5
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.2.2.	Appréciation sur le procédé	6
1.2.3.	Prescriptions Techniques	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	8
1.3.1.	Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante	8
1.3.2.	Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage	8
1.3.3.	Repositionnement du revêtement Traitement des joints entre lés	8
1.3.4.	Réaménagement et remise en service du local	8
1.3.5.	Pose sur ancien carrelage	8
1.3.6.	Configuration de pose	8
1.3.7.	Dépose du revêtement.....	8
2.	Dossier Technique.....	9
2.1.	Données commerciales	9
2.1.1.	Coordonnées	9
2.2.	Description.....	9
2.3.	Domaine d'emploi	9
2.3.1.	Destination et classement UPEC	9
2.4.	Définition qualitative et quantitative	9
2.4.1.	Type	9
2.4.2.	Caractéristiques spécifiées par le fabricant	9
2.5.	Présentation - Etiquetage	10
2.5.1.	Aspect	10
2.5.2.	Coloris et dessins	10
2.5.3.	Identification	10
2.6.	Fabrication et contrôles.....	10
2.6.1.	Fabrication	10
2.6.2.	Contrôles	10
2.7.	Mise en œuvre	10
2.7.1.	Supports admis.....	10
2.8.	Mise en œuvre	12
2.8.1.	Stockage.....	12
2.8.2.	Conditions préalables à la pose	13
2.8.3.	Traçage des axes et calepinage des surfaces.....	13
2.8.4.	Réception du revêtement	13
2.8.5.	Pose du revêtement.....	13
2.8.6.	Traitement des joints entre lés.....	15
2.8.7.	Traitement des joints de dilatation.....	15
2.8.8.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	15
2.8.9.	Traitement des joints périphériques.....	15
2.8.10.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	15
2.8.11.	Contrôles d'exécution.....	15

2.8.12.	Pose sur plancher chauffant	15
2.9.	Mise en service	16
2.10.	Assistance technique	16
2.11.	Entretien - Utilisation	16
2.12.	Résultats Expérimentaux.....	16
2.13.	Références	17

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 08 juillet 2020, le procédé **TRANSIT 2s3 SEMI-LIBRE**, présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé, sur ce procédé, le Document Technique d'Application ci-après. L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1. Définition succincte

1.1.1. Description succincte

Procédé de revêtement de sol plastique manufacturé en lés destiné à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés, par collage avec une colle acrylique ou par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face.

Il est constitué :

- du revêtement de sol en lés à base de PVC « TRANSIT 2s3 », d'épaisseur totale nominale 2,90 mm et de largeur 2 m ;
- des rubans adhésifs double-face préconisés dans le Dossier Technique à l'article 2.8.5.4 ;
- des colles à base de résines acryliques en émulsion choisis parmi ceux préconisés dans le Dossier Technique aux articles 2.8.53 ;
- et d'un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

1.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement TRANSIT 2s3, fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.2. AVIS

1.2.1. Domaine d'emploi accepté

Locaux d'habitation intérieurs relevant du Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le *tableau 1* ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Locaux classés au plus
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique	U2s P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux à base de bois chape fluide à base de sulfate de calcium	U2s P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : carrelage sol résilient compact peinture de sol résine coulée dalles vinyle-amiante	U2s P3 E1/2 C2
E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid.	
E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 2.8.9 et 2.8.10.	

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont exclus tout comme la pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage.

1.2.2. Appréciation sur le procédé

1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement TRANSIT 2s3 fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur supports fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Laboratoire CRET n° 2019/218-1 du 26/11/2019).

Acoustique

Le revêtement TRANSIT 2s3 SEMI-LIBRE fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 20 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC19-26083925 du 07/01/2020).

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Il existe une déclaration environnementale (DE) pour ces produits mentionnés au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2.2. Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.2.3. Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

1.2.2.4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

La mise en œuvre sur revêtement de sol existant n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément au Cahier du CSTB 3635_V2.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Pour les supports en rénovation, celles du Cahier du CSTB 3635_V2 s'appliquent, complétées par les dispositions indiquées à l'article 2.7.1.4 du Dossier Technique.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement exclusivement à l'aide d'un des produits préconisés (rubans adhésifs double face à choisir parmi ceux préconisés en fonction de la nature du support, ou colle acrylique) en périphérie du local et sous les joints entre lés, au droit des passages de porte et des joints de dilatation.

Dans les locaux classés E2, le jeu périphérique est traité par remplissage au mastic MS Polymère. Dans le cas de la pose sur dalles vinyle-amiante, le mastic est appliqué sur la bande adhésive double-face de maintien périphérique, sans contact avec le support (cf. article 2.8.9 et 2.8.10 du Dossier Technique).

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives, pieds d'huisseries et aux pénétrations dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante :

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reconnaissance, la reprise ou la dépose totale ou partielle de dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

1.2.3. Prescriptions Techniques**1.2.3.1. Eléments du dossier de consultation**

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

1.2.3.2. Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

1.2.3.3. Cas particulier de la pose sur ancien revêtement sur plancher chauffant

Dans ce cas, il appartient à l'entreprise de pose de se conformer au critère de résistance thermique tel que décrit au § 2.7.1.4 du Dossier Technique, et de se rapprocher de la société GERFLOR à cet effet.

La société GERFLOR est tenue d'apporter son assistance technique à l'entreprise de pose sur ce point.

1.2.3.4. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 10 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

1.2.3.5. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général :

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante :

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

1.2.3.6. Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage et supports exposés à des remontés d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports exposés à des remontées d'humidité et la solution pour s'en prémunir devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

En particulier, dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non de carrelage, il devra faire réaliser une étude en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre ces remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme indiqué aux § 2.7.1.1.2 et § 2.7.1.4.3 du Dossier Technique.

1.2.3.7. Contrôle avant livraison de l'ouvrage

L'entreprise et/ou le Maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives et au droit des pénétrations dans les locaux E2.

1.2.3.8. Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques du revêtement de sol TRANSIT 2s3 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB.

Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

1.2.3.9. Assistance technique

La Société GERFLOR est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.2.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

1.3.2. Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque de vieillissement accéléré et/ou d'encrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect de la préconisation de traitement à froid.

1.3.3. Repositionnement du revêtement Traitement des joints entre lés

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur le risque de désordre à terme en cas de non-respect des préconisations de traitement à froid des joints entre lés et de traitement des rives dans les locaux classés E2.

1.3.4. Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

1.3.5. Pose sur ancien carrelage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

1.3.6. Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise pas la pose du revêtement sans maintien sur le support en périphérie du local ou sous les joints entre lés.

1.3.7. Dépose du revêtement

Le présent Avis formulé par le GS12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose du système de revêtement de sol TRANSIT 2s3 Semi-libre.

2. Dossier Technique

Issu du dossier établi par le titulaire

2.1. Données commerciales

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Gerflor
43 Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare
Internet : www.gerflor.com

2.2. Description

Procédé « TRANSIT 2s3 SEMI-LIBRE » composé du revêtement de sol en PVC « TRANSIT 2s3 » destiné à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique ;
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face ;

2.3. Domaine d'emploi

2.3.1. Destination et classement UPEC

Locaux d'habitation intérieurs relevant du Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le *tableau 1* ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Locaux classés au plus
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique	U2s P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux à base de bois chape fluide à base de sulfate de calcium	U2s P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : carrelage sol résilient compact peinture de sol résine coulée dalles vinyle-amiante	U2s P3 E1/2 C2

E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid.

E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 2.8.9 et 2.8.10

La pose sur planchers rayonnants électriques (PRE) est exclue tout comme la pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage.

2.4. Définition qualitative et quantitative

2.4.1. Type

Revêtement de sol en PVC hétérogène sur semelle alvéolaire PVC (répondant aux caractéristiques de la norme produit NF EN 651), manufacturé en lés de (2 m), fabriqué par enduction. Il comprend :

- une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'un traitement de surface) ;
- une couche compacte en PVC imprimée avec armature en voile de verre ;
- une semelle alvéolaire en PVC.

2.4.2. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.4.2.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. *tableau 2* en fin de Dossier Technique.

2.4.2.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. *tableau 3* en fin de Dossier Technique

2.5. Présentation - Etiquetage

2.5.1. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

2.5.2. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) pour le revêtement « TRANSIT 2s3 » comprend 42 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à ces gammes.

2.5.3. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur, un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.6. Fabrication et contrôles

2.6.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

2.6.2. Contrôles

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC (A+).

En particulier, un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'atténuation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la société GERFLOR conformément au règlement de la marque QB UPEC A+.

Le revêtement de sol « TRANSIT 2s3 », fait l'objet d'un suivi annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « (QB) UPEC (A+) ».

La Société GERFLOR est certifiée NF EN ISO 9001 et NF EN ISO 14 000.

2.7. Mise en œuvre

2.7.1. Supports admis

2.7.1.1. Supports à base de bois Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.7.1.1.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7).

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.7.1.1.2. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Le support destiné à recevoir le revêtement doit être :

- solide, à surface plane et régulière et de cohésion de surface suffisante ;
- propre : nettoyage à l'aspirateur industriel ;
- plan.

Cas d'un dallage et des supports exposés à des remontés d'humidité

S'il n'est pas prévu une chape ou dalle désolidarisée, il convient de mettre en œuvre un procédé barrière adhérent pour sol sur support humide ou exposé à des remontées d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

2.7.1.1.3. Travaux préparatoires

Cf. article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans le cas de chape fluide, dans l'Avis Technique ou DTA de la chape, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

2.7.1.2. Supports neufs à base de bois

2.7.1.2.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

2.7.1.2.2. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

2.7.1.2.3. Travaux préparatoires

Cf. article 6.2.5 de la norme NF DTU 53.2.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de sol adapté bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné est possible dans les conditions inscrites dans le CPT Cahier 3634_V2 du CSTB : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – travaux neufs ».

Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans le certificat QB des enduits.

2.7.1.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.7.1.3.1. Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.7.1.3.2. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

2.7.1.4. Supports existants en rénovation

2.7.1.4.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants (selon le CPT Cahier 3635_V2 du CSTB) :

- les carrelages existants adhérents ;
- les dalles plastiques semi-flexibles existantes, amiantées ou non ;
- les revêtements de sol résilients compacts ;
- les peintures de sol existantes ;
- les sols en résine coulée existants ;
- les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), les anciens parquets collés exécutés conformément à la norme NF DTU 51.2 et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 à l'exception des parquets collés et des parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ;
- les anciens supports mis à nu ou non recouvert, y compris en béton tels que décrits dans la norme NF DTU 53.2 après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant.

Résistance thermique de l'ancien revêtement

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TRANSIT 2s3 posé semi libre ou collé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du TRANSIT 2s3, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose semi libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

2.7.1.4.2. Exigences relatives aux supports

L'étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB.

Cas d'un ancien dallage et des anciens supports exposés à des reprises d'humidité

Dans le cas d'un ancien dallage ou support exposé à des reprises d'humidité (y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité.

Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé à l'article 2.7.1.1.2.

2.7.1.4.3. Travaux préparatoires

Supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique).

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol adapté lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou les désaffleures entre carreaux sont supérieurs à 1 mm.

Le certificat QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

Cas d'un carrelage existant sur dallage

Il convient de mettre en œuvre un procédé barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des remontées d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

Supports revêtus d'un sol souple compact, de dalles semi-flexibles non amiantées ou de dalles vinyle-amiante

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué dans le CPT Cahier du CSTB 3635_V2 – partie F2 : Travaux préparatoires.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Cas particulier des supports revêtus de dalles en vinyle-amiante :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Peintures de sol :

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Enfin le support sera nettoyé à l'aide d'une lessive sodée et ce nettoyage sera suivi d'un rinçage soigné.

Sols en résine coulée :

Cf. Cahier 3635_V2 du CSTB : « Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité, sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose désolidarisée ».

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Enfin le support sera nettoyé à l'aide d'une lessive sodée suivi d'un rinçage soigné.

Supports à base de bois :

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de l'élimination par ponçage des traitements de surface (cires, vernis,...) qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique). L'élimination des traitements de surface existants par ponçage reste bien requise dans le cas où une pose maintenue en plein est prévue.

En outre, il convient en particulier :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ;
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Anciens supports remis à nu y compris supports à base de liant hydraulique :

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier 3635_V2 du CSTB ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle ;
- la dépose de l'enduit de sol existant le cas échéant ;
- la remise en conformité de la planéité du support.

2.8. Mise en œuvre**2.8.1. Stockage**

Les lés sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

2.8.2. Conditions préalables à la pose

2.8.2.1. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de + 10 ° C pour le support ;
- de + 10 ° C pour l'atmosphère.

2.8.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

2.8.4. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Vérifier le numéro de lot sur les étiquettes afin d'éviter des problèmes de variation de couleur d'un rouleau à l'autre.

2.8.5. Pose du revêtement

2.8.5.1. Disposition et préparation des lés

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont posés dans le même sens.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

2.8.5.2. Pose semi-libre (périphérique)

Le principe de pose est le suivant :

- 1) Déplier les lés par moitié ;
- 2) Disposer le ruban adhésif double-face ou la colle acrylique sous les joints (à cheval entre les lés) et en périphérie de la zone découverte comme indiqué dans les paragraphes ci-après ;
- 3) Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau ;
- 4) Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace ;
- 5) Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir ;
- 6) Maroufler.

Le marouflage est effectué en deux temps :

- Marouflage manuel en même temps que l'affichage des lés ;
- Marouflage au rouleau au minimum 1 heure après l'affichage.

2.8.5.3. Pose semi-libre par collage en périphérie

Elle est réalisée à l'aide d'une colle à base de résine acrylique en dispersion.

Sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois :

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Les colles préconisées (y compris sur plancher chauffant) sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
SADERTECH V8	BOSTIK
TECHNIMANG	BOSTIK
MIPLAFIX 800	BOSTIK
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
KE 28	UZIN
KE 2000 S	UZIN
STIX A 800 PREMIUM	BOSTIK
CEGE 100 PLASTIQUE PRO	SIKA-CEGECOL

L'application est réalisée en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés les anciens revêtements de sol en PVC compact, anciens sols résine et carrelages avec primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse).

Les colles préconisées sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
KE 2000 S	UZIN
STIX 200 MULTIVINYL	BOSTIK

L'application est réalisée en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

2.8.5.4. Pose semi-libre par ruban adhésif double face

Sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante :

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Le ruban préconisé est un ruban double face toilé, il a pour largeur 75 mm ou 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml :

Référence	Distributeur
D75	GERFLOR
FIX & FREE 100	GERFLOR

Sur dalle vinyle-amiante :

Le ruban préconisé est un ruban double face, il a pour largeur 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml ;

Référence	Distributeur
FIX & FREE 100	GERFLOR

2.8.6. Traitement des joints entre lés

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé est à base de PVC en solution dans un solvant :

Référence	Distributeur
Soudure à froid (référence 95607)	ROMUS

2.8.7. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.8.8. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement TRANSIT 2S3.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.8.9. Traitement des joints périphériques.**Dans les locaux classés E1 :**

Le revêtement est simplement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2 :

Le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique.

Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante :

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissierie ou la tuyauterie. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère.

Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban adhésif préconisé sur dalle vinyle-amiante à l'article 2.8.5.4 (voir schéma ci-dessous).



En périphérie, le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée.

2.8.10. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère.

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...) :

Le revêtement est arasé. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère) appliqué sur le ruban adhésif défini à l'article 2.8.5.4 (Cf. schéma de l'article 2.8.9).

2.8.11. Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- du traitement des joints entre lés ;
- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

2.8.12. Pose sur plancher chauffant

Cf. article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2.

La pose semi-libre (périphérique) sur planchers rayonnants électriques (PRE) est exclue.

2.9. Mise en service

Cf. norme NF DTU 53-2.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose semi-libre (périphérique), la mise en service peut être immédiate, à l'exception du cas de la pose par collage périphérique.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement. Protéger les pieds de mobilier avec des embouts PVC ou polyéthylène. Si des éléments lourds sont amenés à circuler sur le revêtement, mettre des plaques de répartition.

2.10. Assistance technique

Lors de la négociation des marchés :

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

Lors de la réalisation du chantier :

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.11. Entretien - Utilisation

Cf. fiche d'entretien des revêtements destinés aux locaux d'habitation.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privés.

2.12. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

TRANSIT 2s3 :

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074

(Rapport d'essai du CSTB n° AC19-26083925 du 07/01/2020)

Aptitude à l'emploi

TRANSIT 2s3 :

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Stabilité aux UV
- Incurvation à la chaleur
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur
- Résistance aux taches et à l'encrassement
- Propagation à l'eau
- Stabilité dimensionnelle à l'eau
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble (pose semi-libre)
- Comportement sous la chaise à roulette (pose semi-libre)
- Acoustique (bruit de choc et sonorité à la marche)

(Rapports du laboratoire GERFLOR n° CSJG-19104 du 27/09/2019 et RT19-026 du 10/12/2019)

Rubans adhésifs FIX & FREE et D75 :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtements TRANSIT, à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C.

(Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)

2.13. Références

Données Environnementales (*)

Revêtement TRANSIT 2S3

Ce revêtement fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles SADERTECH V8, TECHNIMANG, MIPLAFIX 800, STIX A 800 PREMIUM et CEGE 100 PLASTIQUE PRO

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles PLASTIMANG S, MIPLAFIX 200, SADERFIX T3 et STIX 200 MULTIVINYL

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2010.
- Surfaces réalisées en France : environ 1.500.000 m² par an.

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					Liste des données de performances certifiées
	Référence de la DE (1)	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée (2)		
		OUI	NON	OUI	NON	
TRANSIT 2s3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 TECHNIC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 HQT	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 540	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERTECH V8	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TECHNIMANG	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 800	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO 370	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO V4 SP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 200	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
GERTEC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 28	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
D75	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban Adhésif double face FIX & FREE	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid réf.95607	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

(1) Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

(2) Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux du Dossier Technique

Tableau 2 – Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRANSIT 2s3
Longueur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	30
Largeur des lés - NF EN ISO 24342 (m)	2
Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)	2,90 (+ 0,18/-0,15)
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	2200 (+13/-10)
Épaisseur des différentes couches – NF EN ISO 24340 (mm)	
- Couche de surface	0,35
- Couche intermédiaire armée	0,97
- Semelle alvéolaire PVC	1,58

Tableau 3 – Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRANSIT 2s3
Caractéristiques mécaniques	
Poinçonnement rémanent- NF EN ISO 24343-1	≤ 0,20
Résistance au déplacement d'un pied de meuble – NF EN 424	P3 (100kg, Pied 0)
Chaise à roulettes – ISO 4918	P3 (RAS à 25.000 cycles)
Stabilité et cohésion	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,4
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 8
Solidité des coloris à la lumière –EN ISO 105 – B02	≥ 6
Acoustique	
Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ_{LW} – EN ISO 717-2	(20 ± 2) dB
Niveau de bruit de choc normalisé $L_{n,e,w}$ – NF S 31-074	Classe A

Tableau 4 – Type de pose en fonction du support

Type de support	Pose périphérique	
	Colle	Double-face
Support hydraulique / sulfate de calcium	oui	oui*
Support bois	oui	oui*
Carrelage	oui	oui**
Peinture de sol / Résine coulée	oui	oui
Revêtement de sol souple	oui	oui
Dalle vinyle amiante****	non	oui***
<p>* Après application d'un primaire d'accrochage</p> <p>** Selon la structure du carrelage</p> <p>*** avec double-face préconisé à l'article 7.422</p> <p>**** dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux</p>		